



Litige avec compagnie électricité EDF

Par **imaginaryboy**, le **10/05/2015** à **19:46**

Bonjour,

Je voudrais des renseignements concernant un litige que j'ai avec la compagnie EDF.

Voilà, ayant reçu ma facture de régularisation d'un montant de 700 € j'ai tout de suite téléphoné à EDF afin de mettre en place un échéancier pour la régularisation. Ils m'ont demandé de laisser l'échéance se faire rejeter pour que de leur côté ils aient accès à la demande d'échéancier. J'ai donc attendu et la banque a bien rejeté l'échéance vu que je n'avais pas les fonds sur le compte (m'occasionnant des frais de rejets mais je m'y attendais). Je leurs est donc téléphoné à nouveau pour mettre en place l'échéancier et j'ai convenu d'un arrangement avec eux.

Sauf qu'une semaine après ils me rebalance le virement sur mon compte et je me frappe encore des frais de rejets. Je leurs téléphone et ils me disent que c'est impossible que ce soit de leur part et que c'est de la faute de ma banque, ils m'ont soutenu que le système n'effectue jamais un deuxième prélèvement le même mois. Je téléphone donc à ma banque septique et ils me confirment que c'est de la faute de EDF car une banque qui remet un prélèvement rejeté d'une entreprise tierce ça n'existe pas... Je retéléphone à EDF et ils me disent qu'ils n'y croient pas et qu'ils veulent un courrier qui confirme ça de ma banque, et que même si je leurs fournis la preuve ils ne "pensent" pas que mes frais de rejets soient remboursés... Est-ce normal ?

Je viens de recevoir le courrier de ma banque qui confirme les prélèvements et je m'appête à leur faire une lettre afin de rendre cette facture de régularisations caduques, étant donné qu'ils n'ont pas respecté les conditions d'utilisation du contrat et que je n'ai donc pas signé pour ça.

Le hic, j'ai épluché mon contrat EDF et j'ai du mal à isolé la ligne parlant de ça... Une idée ?
Et pensez-vous que j'ai une chance de voir ma requête aboutir ?

Merci d'avance pour vos réponses,

Pierre